

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ
Département : GERS
COMMUNE DE LE HOUGA
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2026-13
Séance du 12 Mars 2026

Envoyé en préfecture le 14/03/2026

Reçu en préfecture le 14/03/2026

Publié le

ID : 032-213201551-20260312-DELIB202613-DE

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 14

Procurations :

Excusé : 1

Date

convocation :

26/02/2026

Le douze Mars 2026, à 18 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia FEUILLET GALABERT, Maire

Présents : FEUILLET GALABERT Patricia, MANCIET Aline, MATHIEU Jean Marie, MESTRES Michèle, Madame BARBE Guilaine, BIGOT Jean Jacques, DARZACQ DOAT Anne, DARZACQ Sandrine, DESJARDINS Lionel, GAÜZERE Hervé, LACAMPAGNE André, PRIAM Annie, TREMBLEY ARMENGOL Corinne, SAINT LANNES Claude

Date affichage :

26/02/2026

Excusé : Monsieur GASPAROTTO Éric

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur BIGOT Jean Jacques a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Résiliation bail emphytéotique COMMUNE/TEREGA

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a signé en date du 21 Juillet 2015 un bail emphytéotique pour les parcelles E 1319, E 1323, E1315 pour une surface totale de 0 ha 03 a 02 ca , parcelles où se situe une salle de réception de la Société TEREKA. Le bail a été consenti et accepté pour une durée de 99 années entières et consécutives prenant effet au 21 juillet 2015 pour finir le 20 juillet 2114.

Madame le Maire informe l'assemblée que la Société TEREKA souhaite résilier ce bail car l'usage de cette salle se fait rare.

Elle demande à l'assemblée d'approuver la demande résiliation de ce bail emphytéotique avec la Société TEREKA

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- **approuve la résiliation du bail emphytéotique conclut avec la Société TEREKA signé en date du 21 Juillet 2015**
- **précise que les frais afférents à la résiliation du bail seront à la charge de la Société TEREKA**
- **Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette résiliation.**

Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire,

Patricia FEUILLET GALABERT

